



SOCIETE SGZ France
18, Rue Jean Mermoz
75008 Paris
France

Paris le 05/02/2015

Monsieur Sangster, Président
De la Société SGZ FRANCE

N° Réf : 2015_02_05_CS

à

Monsieur le Ministre en charge des Mines,
Ministre de l'économie et de l'industrie,
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature,
Direction de l'Eau et de la Biodiversité,
Sous-Direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales,
Bureau de la gestion et de la Législation des ressources minérales non énergétiques,

Tour Séquoia
92055 PARIS LA DÉFENSE cedex

Monsieur le Ministre,

Je soussigné, Christopher Sangster, domicilié à Woodville Dalginross, Comrie, PH6 2EG, Écosse, Royaume-Uni, agissant en ma qualité de Président de la Société SGZ FRANCE, Société au capital de 200 000 €, dont le siège social est à 75008 Paris, 18, Rue Jean Mermoz.

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite Société, l'octroi d'un permis exclusif de recherches de Mines portant sur une partie du département de la Vendée appartenant à la région des Pays de Loire.

- 1) Les substances faisant l'objet de la demande sont : l'Antimoine, l'Or, l'Argent et les substances connexes pouvant être associées.
- 2) Le permis de recherches en cause est sollicité pour une durée de 5 (cinq) années renouvelables, et pourrait prendre le nom de "Permis **VENDRENNES** ".
- 3) Ce permis serait valable à l'intérieur d'un bloc délimité par les lignes joignant successivement les sommets **A, B, C, D, E, F et G** , définis ci-après par leurs coordonnées géographiques :

Coordonnées des sommets du PERM "VENDRENNES" :

	Lambert 93 (m)	
	X	Y
A	372 000	6 657 000
B	384 000	6 655 000
C	407 000	6 638 000
D	405 000	6 635 200
E	392 000	6 640 000
F	387 000	6 643 000
G	370 000	6 648 000

	RGF 93 (Degrés)	
	X	Y
A	-1.31331839	46.93255969
B	-1.15442824	46.92035874
C	-0.84168096	46.77797093
D	-0.86606625	46.75191120
E	-1.03935984	46.78921926
F	-1.10686114	46.81387387
G	-1.33307829	46.85065250

Liste des communes concernées par le PERM "VENDRENNES" (**303 km²**)

➤ Vendée (85) – 22 communes

- Bazoges-en-Paillers
- Beaurepaire
- Chauché
- Chavagnes-en-Paillers
- La Boissière-de-Montaigu
- La Copechagnière
- La Flocellière
- La Rabatelière
- Le Boupère
- Les Brouzils
- Les Herbiers
- Mesnard-la-Barotière
- Monsireigne
- Mouchamps
- Pouzauges
- Rochetrejoux
- Saint-André-Goule-d'Oie
- Saint-Fulgent
- Saint Georges-de-Montaigu
- Saint-Michel-Mont-Mercure
- Saint-Paul-en-Pareds
- Vendrennes

4) A ce jour, SGZ France ne détient aucun titre minier en France. Cependant, cette demande de Permis Exclusif de Recherche de Mines (PERM) est la troisième à être déposée.

5) La Société est représentée par son Président, Christopher Sangster, son Directeur Général Délégué, Patrick Maupard et son Directeur Général (CEO) Richard Gray, représentant l'associé unique SCOTGOLD RESOURCES Limited.

Les commissaires aux comptes sont : Monsieur Patrick Hianasy (Commissaire aux comptes titulaire – Société STREGO SAS, domiciliée 4, rue de Papiou de la Verrie, BP 70948, 49009 ANGERS Cedex 01) et Madame Christine Blanloeil (Commissaire aux comptes suppléant – Société SACOPAL, domiciliée 5, rue Albert Londres, BP 20303, 4403 NANTES Cedex 3)

Les actionnaires significatifs de l'associé unique SCOTGOLD RESOURCES Limited sont indiqués dans le tableau ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
MR NAT LE ROUX	456,564,373	43.67
COMPUTERSHARE CLEARING PTY LTD <CCNL DIA/C> (*)	292,295,576	27.96
GOLDEN MATRIX HOLDINGS PTY LTD	32,999,999	3.16

(*) Correspond à l'ensemble des actions détenues sur L'AIM ; Bourse de Londres.

A notre connaissance, le périmètre concerné est libre de tout droit minier en rapport avec le permis qui est sollicité.

A l'appui de ma requête, je vous prie de trouver ci-joints les documents suivants, conformément à l'Arrêté du 28 juillet 1995, au Décret n° 2006-648 du 2 juin 2006, et à l'ordonnance du 27 janvier 2011.

1) Un exemplaire de la carte à 1/100 000 et cinq exemplaires signés par le pétitionnaire de la carte à 1/50 000 sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande et les points géographiques servant à le définir.

2) Les renseignements et pièces nécessaires à l'identification de SGZ FRANCE.

- Un exemplaire certifié conforme des Statuts de la Société par actions simplifiée unipersonnelle, inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le N° 804 686 582 et la justification des pouvoirs de la personne qui a signé la demande
- La liste des actionnaires ou des associés connus de celui-ci qui détiennent plus de 3 pour 100 du capital social en indiquant le nombre des titres détenus, la qualité et la nationalité de chacun des actionnaires ou des associés.

3) Les engagements de respecter les obligations conformes aux articles 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006, à l'Article 5 e) de l'Arrêté du 28 juillet 1995 et à l'Article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1995.

4) Les documents de nature à justifier des capacités financières et techniques de la société demanderesse et les garanties dont elle bénéficie comme filiale de la société australienne SCOTGOLD RESOURCES Limited.

5) Un mémoire justifiant les limites de ce périmètre, compte tenu notamment de la constitution géologique de la région et le programme des travaux envisagé.

6) L'effort financier minimum que la société SGZ FRANCE s'engage à consacrer à l'exécution de ces travaux.

7) Les éléments de contexture : socio-économie du territoire concerné (INSEE), notice d'impact (Minelis ©), notice d'incidence Natura 2000 (Minelis ©).

8) Les planches hors texte.

9) La stratégie de SGZ FRANCE.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 28 juillet 1995, j'envoie des copies de la demande à Monsieur le Préfet de la région des Pays-de-Loire ainsi qu'à Monsieur le Préfet du département de la Vendée, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Régional de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-Loire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mon plus grand respect.

Pour la société SGZ FRANCE

Le Président,

Christopher Sangster

